

Règlement du concours

ARTICLE 1 – OBJET DU CONCOURS

Chaque année, la Ville du Blanc-Mesnil organise un concours dénommé « concours des maisons et balcons fleuris ». Ce concours s'adresse aux habitants demeurant sur la commune. Les Blanc-Mesnilois souhaitant y participer devront mettre en valeur leurs maisons ainsi que les balcons, fenêtres et loggias qui devront impérativement être visibles de la rue.

ARTICLE 2 – INSCRIPTIONS

Les inscriptions s'effectuent jusqu'au dimanche 26 mai 2024 inclus sur le site Internet de la ville, Facebook ou sur formulaire papier remis par la Ville. Le jury du concours est habilité à modifier la catégorie déclarée pour toute inscription qui ne serait pas conforme à la réalité. Renseignements et inscriptions auprès du service Fêtes et Cérémonies : 01 45 91 70 40.

ARTICLE 3 – CATÉGORIES

- Maisons avec jardins et jardins blanc-mesnilois (Descartes, Becquet).
- Balcons, terrasses, loggias et fenêtres fleuris.

ARTICLE 4 – RÈGLEMENT

Pour participer, chaque candidat devra remplir un bulletin d'inscription disponible :

- sur le site Internet de la ville blancmesnil.fr
- sur Facebook
- à l'accueil de la mairie (1, place Gabriel-Péri)

et le déposer dans l'urne qui se situe à l'accueil de la mairie ou à l'accueil de la mairie annexe (2 bis, avenue Jean-Jaurès) ou le renvoyer, à l'adresse suivante :

Mairie du Blanc-Mesnil (Service Fêtes et Cérémonies)
1, place Gabriel-Péri - 93150 Le Blanc-Mesnil.

Seuls pourront être pris en compte pour la note du concours l'aménagement et le fleurissement visible de la rue. Le jury sera constitué d'élus de quartier, et agents au service de la Ville. Les membres du jury ne peuvent pas participer au concours.

ARTICLE 5 – CRITÈRES

Arbres

- Diversité
- Choix de l'essence dans son environnement
- Entretien, élagage
- Intégration paysagère

Arbustes, haies et rosiers

- Diversité
- Choix de l'essence dans son environnement
- Entretien, taille
- Intégration paysagère

Pleine terre

- Originalité, harmonie, esthétique des compositions
- Qualité et entretien des fleurs
- Diversité variétale
- Importance et répartition

- Choix des essences par rapport à leur pérennité

Pots, bacs et jardinières

- Homogénéité des contenants
- Adaptation des plantes par rapport à leur bac de culture et à leur environnement
- Qualité et entretien
- Importance, répartition et adaptation sur site

Pelouses

- Aspect général
- Qualité et entretien
- Patrimoine bâti
- Habitation, bâtiments annexes, clôtures, etc.
- Circulations (allée, terrasses, trottoirs), etc.
- Propreté
- Homogénéité des matériaux, des couleurs
- Qualité et entretien

Mobilier de jardin

- Pergolas, tonnelles, petits ouvrages bâtis, salons de jardin, poteries
- Intégration paysagère
- Choix des matériaux, homogénéité avec le patrimoine bâti
- Qualité de l'entretien

Développement durable

Gestion de l'eau et / ou mode de récupération (forages, pompages, récupération d'eaux de pluie)

- Techniques culturales permettant d'économiser l'eau (paillage, choix des végétaux peu gourmands en eau)
- Techniques d'irrigation (aspersion, goutte à goutte, arrosoir, sur programmeur)

Utilisation raisonnée des produits phytosanitaires

- Méthode alternative au désherbage chimique (sarclage, paillage, désherbage thermique)
- Utilisation des prédateurs naturels pour la destruction des nuisibles (larves de coccinelles sur pucerons)
- Mise en place de nichoirs pour favoriser l'installation d'oiseaux indigènes

Alternatives à l'utilisation des engrais chimiques

- Récupération des déchets de jardin (tonte, feuilles mortes, déchets de taille, mauvaises herbes)
- Mise en place des composteurs (récupération et mélange des déchets de jardin et de déchets ménagers)
- Actions en faveur du domaine public
- Entretien du trottoir
- Embellissement par un fleurissement adapté

ARTICLE 6 – CLAUSES PARTICULIÈRES

L'inscription au concours entraîne de la part des candidats l'acceptation sans réserve du présent règlement, ainsi que des décisions prises par le jury.

En cas d'absence de fleurissement, la candidature ne sera pas retenue.

Les participants acceptent que leurs identités et leurs photos soient diffusées dans la presse ou sur tout support papier : site Internet, journal municipal.

Le jury sillonne la ville le lundi 3 juin 2024 dans l'après-midi, pour juger et noter les réalisations.

La remise de prix se déroulera le vendredi 6 septembre 2024 sous la halle de la ferme Notre-Dame.